



La Bernerie-en-Retz

Les pêcheurs à pied rappellent la réglementation et font un don à la SNSM

Un an et demi après la nouvelle réglementation concernant la pêche à pied des coquillages, l'Association des pêcheurs à pied de la Côte de Jade (APPCJ) a souhaité faire le point devant quelques adhérents présents, lors d'une réunion organisée à La Bernerie-en-Retz, samedi dernier. « **L'occasion de rappeler les quantités maximales autorisées pour les différentes espèces de coquillages, ainsi que les engins utilisables définis par l'arrêté préfectoral 25-2017** », explique Landry Métriau, président de l'association. Ce dernier a aussi abordé l'affaire de la pêche illégale des coques par des professionnels en septembre, à La Plaine-sur-Mer.

Concernant la pêche en mer, grâce à la Fédération de la plaisance et des pêches en mer à laquelle l'APPCJ est affiliée, le plan de gestion adopté par le Parlement Européen prévoit d'inclure l'ensemble des stocks de bars et mettre en place de mesures de gestion concernant la pêche récréative. <http://www.appcj.fr>



À la fin de la réunion, un don de 500 € a été remis au président de la station de la Société nationale de sauvetage en mer de Pornic.

| CREDIT PHOTO OUEST FRANCE